

POSTULAT

« Pour une Braderie plus aiglonne : soutenir la participation des acteurs locaux »

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

La Braderie d'Aigle, désormais dénommée **FestiBrad**, constitue depuis près d'un siècle un rendez-vous majeur de la vie aiglonne. Créée en 1935, elle connaîtra en 2026 sa 89ème édition, du 4 au 6 septembre.

Dans la population, le terme « Braderie » demeure toutefois largement utilisé pour désigner cette manifestation historique. C'est dans ce sens que le terme « Braderie » sera utilisé dans le présent postulat.

Cette manifestation emblématique a toutefois évolué au fil des années. Une partie importante des attractions, notamment foraines, s'est développée dans le secteur des Glariers, tandis que la fréquentation et l'animation du Centre-ville ne sont plus celles d'autrefois.

Dans ce contexte, il apparaît important de renforcer la présence des associations locales et des acteurs de la vie publique au **Centre-ville**, afin que celui-ci demeure un lieu vivant et attractif durant la Braderie.

Or, le coût de participation représente aujourd'hui un obstacle, notamment pour certaines associations locales. La location d'un emplacement peut dépasser CHF 1'000.00, auxquels s'ajoutent les frais de raccordement électrique ainsi que le coût de la construction ou de la location d'un bar. Or ces coûts peuvent s'avérer difficilement supportables.

Cette situation risque de conduire les acteurs locaux à renoncer à leur participation, laissant davantage de place à des exposants extérieurs. Pourtant, les sociétés locales constituent une richesse pour Aigle : elles font vivre la commune toute l'année et la Braderie représente une occasion privilégiée de se faire connaître et de créer des liens.

Il paraît donc pertinent que la Commune soutienne leur présence au **Centre-ville**, en permettant au comité de la Braderie de proposer des conditions financières plus favorables aux acteurs locaux.

Proposition

Par le présent postulat, le Conseil communal invite la Municipalité à étudier la mise en place d'un mécanisme permettant à la Commune de prendre en charge **80 % du montant de location d'un stand situé dans le secteur du Centre-ville**, pour les acteurs locaux répondant aux critères définis par la Municipalité.

Le soutien serait versé **directement au comité organisateur de la Braderie**. Celui-ci appliquerait aux bénéficiaires une réduction correspondant à la part prise en charge par la Commune. Ainsi, les associations locales et partis politiques concernés ne paieraient que **20 % du montant de location**, tandis que le comité de la Braderie facturerait à la Commune la différence, soit les 80 % restants.

Cette mesure pourrait notamment bénéficier :

- aux associations locales membres de l'USLA ;
- aux partis politiques disposant d'une section locale.



La Municipalité est invitée à définir les modalités d'application, notamment les critères d'éligibilité, le montant maximal de l'aide par stand, le nombre maximal de stands pouvant bénéficier du dispositif, ainsi que les modalités de contrôle et de facturation entre le comité de la Braderie et la Commune.

L'aide serait liée à une participation effective à la Braderie et concernerait dans un premier temps uniquement les **frais de location de l'emplacement**.

À l'approche de la 90e édition et, en 2035, du centenaire de la Braderie, il paraît opportun de renforcer le lien entre cette manifestation historique, le Centre-ville et celles et ceux qui font vivre Aigle tout au long de l'année.

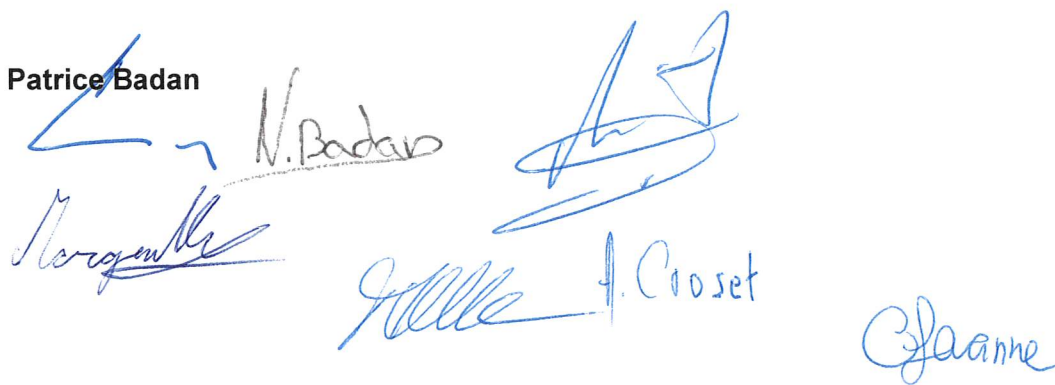
En résumé

Le Conseil communal invite la Municipalité à étudier la mise en place d'un dispositif de soutien financier en faveur des acteurs locaux participant à la Braderie dans le secteur du Centre-ville. Ce dispositif permettrait de prendre en charge le 80 % des frais de location d'un emplacement pour les associations membres de l'USLA et les partis politiques disposant d'une section locale. La part prise en charge par la Commune serait versée directement au comité organisateur de la Braderie, selon un plafond et des modalités d'application à définir.

Aigle, le 20 août 2026

Au nom du Groupe UDC

Patrice Badan



N. Badan

M. Norguette

J. Croset

C. Anne